Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à M. MONDON René - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à 18h20.**

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Créances irrécouvrables
- Admission en non valeur

Dans le cadre de sa mission de recouvrement des créances communales, le Trésorier a transmis en Mairie deux demandes d'admission en non valeur.

Les états concernent deux budgets distincts :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

-1- <u>Budget annexe de l'assainissement</u>

N° du titre : 2003 – T – 6
Montant : 36.00 €
Motif : Montant irrécupérable car reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites

-2- <u>Budget funéraire</u>

N° du titre : 2003 – T – 7
Montant : 80.00 €
Motif : P.V de perquisition et demande de renseignements négative

Le conseil est invité :

▪ A se prononcer sur l'admission en non valeur des titres concernés

▪ Le cas échéant, à autoriser le Maire, et en son absence, le 1er Adjoint, à signer toute pièce comptable nécessaire à ces admissions au titre des budgets concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve l'admission en non valeur des titres concernés tels que proposés ;

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer toute pièce comptable nécessaire à ces admissions au titre des budgets concernés.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS